

PROCEDURE D'ORIENTATION RENTREE 2023

Note aux représentants légaux des élèves de 3^e

Votre enfant est actuellement en classe de 3^e. Cette classe représente une étape importante pour la poursuite de sa scolarité.

À la fin de cette année, il a le choix entre **2 voies d'orientation** :

Voies	Générale et technologique	Professionnelle
Classes	2 ^{de} générale et technologique	<ul style="list-style-type: none">• 1^{re} année de CAP• 2^{de} professionnelle
Spécificités	<p>Des enseignements optionnels sont proposés aux élèves.</p> <p>Ils sont choisis au moment de l'inscription dans l'établissement d'accueil.</p>	<p>Ces niveaux de formation peuvent se préparer :</p> <ul style="list-style-type: none">• sous statut d'élève en lycée professionnel avec des périodes de formation en milieu professionnel,• sous statut d'apprenti dans une unité de formation en apprentissage (UFA) ou dans un centre de formation d'apprenti (CFA) avec des périodes en entreprise. Dans ce cadre, des démarches personnelles sont nécessaires pour signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formulation des vœux

Le Service en Ligne Orientation (SLO) est intégré au portail Scolarité Services via [Educonnect](#). Il vous permet de saisir vos demandes d'orientation en ligne.

Pour vous accompagner dans cette étape de saisie, vous êtes invités à vous rapprocher de l'établissement de votre enfant.

Conseil et accompagnement

Le **professeur principal** de la classe de votre enfant, les membres de **l'équipe éducative** (CPE, chef d'établissement, autre enseignant), le **psychologue de l'éducation nationale** (Psy-EN) sont à vos côtés pour répondre à vos questions tout au long de la procédure d'orientation.

Vous pouvez vous informer sur l'orientation post 3^e et consulter les coordonnées des établissements sur le site <https://www.oriane.info/guides-dorientation-post-3eme>